

RÉUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le sept octobre deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD, Maire.

Etaient présents : Mme et M. Didier Gaillard, Gérard Saint Laurent, Dominique Brouard, Edouard Guilbard, Céline Chulevitch, Maryline Baloge, Mélanie Billaud, Eric Bonnet, Eric Feuvrier, Jimmy Hut, Damien Pailloux, Mathilde Pereira, Anaïs Sanika.

Etaient absentes et excusées : Mmes Mélanie Jamoneau, Edwige Mahou.

Pouvoir de Madame Mélanie Jamoneau à Monsieur Eric Feuvrier.

Pouvoir de Madame Edwige Mahou à Madame Céline Chulevitch.

Date de la convocation : 30 septembre 2024

Secrétaire de séance : Mme Maryline Baloge

Le procès-verbal du 6 septembre 2024, n'appelle aucune remarque particulière et est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

SIEDS

Cette réunion est ouverte ce soir par l'intervention des services du SIEDS qui ont réalisé des études de faisabilité sur deux éventuels projets de la collectivité :

- Ombrière sur le site de la station-service
- Pose de panneaux photovoltaïques sur la salle des sports

Ces études de faisabilité visent notamment à réaliser le prédimensionnement des projets, à analyser les contraintes liées aux bâtiments, à étudier les solutions de raccordements envisageables sur le réseau de distribution et à vérifier la faisabilité économique des projets.

Ombrière

L'étude de faisabilité a permis de vérifier l'intérêt, sur les plans techniques et économiques, de l'implantation d'une installation photovoltaïque en ombrières sur le site. Deux scénarios de puissance ont été étudiés : scénario 1 : 35kWc et scénario 2 : 105 kWc. Ces deux scénarios différaient également quant à la valorisation en vente du potentiel excédent de production, scénario 1 : vente « marché libre » à Ségolis et scénario 2 : vente « sous obligation d'achat » à Ségolis.

La faisabilité du projet est confirmée et permet de sécuriser une partie de l'approvisionnement énergétique de la commune. Cette faisabilité pourra également être réévaluée en fonction des hypothèses de l'étude.

Installation photovoltaïque en surimposition de la couverture du site de la salle des sports

L'étude de faisabilité a permis de vérifier l'intérêt, sur les plans techniques et économiques, de l'implantation d'une installation photovoltaïque sur la toiture de la salle des sports.

Deux scénarios de puissance ont été étudiés : scénario 1 : 35kWc et scénario 2 : 186 kWc. Ces deux scénarios différaient également quant à la valorisation en vente du potentiel excédent de production, scénario 1 : vente « marché libre » à Ségolis et scénario 2 : vente « sous obligation d'achat » à Ségolis.

La faisabilité du projet demande à être confirmée en fonction des projets de rénovation de la commune et réévaluée en fonction des hypothèses de l'étude.

Après avoir entendu ces exposés, les membres du Conseil Municipal remercient les intervenants et décident de poursuivre leurs réflexions quant à la concrétisation de ces projets.

En parallèle, les membres du Conseil Municipal formulent une demande complémentaire au SIEDS concernant l'opportunité d'utiliser la toiture du hangar associatif qui semble propice à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

SUBVENTIONS

Sur proposition de la commission communale correspondante, les membres du Conseil Municipal proposent d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024.

Entités	Subventions 2024
CCAS de Ménigoute	3 000,00
Entente Sportive Fomperron Ménigoute (ESFM)	600,00
Tennis Club Pays Ménigoutais	200,00
Club Badminton	200,00
Ecole de football Vasles/Ménigoute (US Vasléennes)	200,00
Club Entretien Physique Ménigoute	200,00
Club des Aînés Ruraux	200,00
Association Boule en Bois	200,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	200,00
Amicale des Donneurs de Sang	200,00
ACCA de Ménigoute	200,00
Club de Tarot	200,00
UNC Anciens Combattants	200,00
Association LIFT (Yoga)	200,00
Académie Ménigoutaise de Billard	200,00
CDJ Tennis de Table Pompaire Ménigoute	200,00
SEP	450,00
AICM	300,00
ADMR	600,00
ACAMO	200,00
Association Sportive du Collège (UNSS)	200,00
APE Collège Ménigoute (25 € x 43 élèves)	1 075,00
RPI Ménigoute/Vasles (25 € x 45 élèves)	1 125,00

Avant de verser lesdites subventions, les membres de la commission décident de solliciter un bilan d'activité (effectifs, animations, compétitions...) et un rapport financier de chaque entité. A défaut, la subvention ne sera pas versée.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires pour les versements de ces différentes sommes qui seront prélevées au chapitre 65 du budget primitif communal 2024.

MÉDIATHEQUE

Le Plan Culturel Scientifique Educatif et Social nécessaire pour les demandes de subventions est en cours de rédaction.

Les investigations se poursuivent pour les aides financières possibles sur ce projet.

Monsieur Fauvel, architecte en charge de ce projet a présenté les plans lors du dernier comité de pilotage.

- La médiathèque pour tous au RDC dans les bâtiments annexés (environ 70 m2), accessibles dès l'entrée par le grand hall d'accueil. Cet espace sera bien plus lumineux et agréable que le RDC du château qui serait lui décliné en 2 salles d'expositions et une petite salle de diffusion (environ 115 m2).
 - Au 1^{er} étage du château se trouverait la bibliothèque spécialisée, divisée en trois espaces ouverts (environ 100 m2).
 - Au 2^{ème} étage du château se trouverait une salle de groupe et des documents donc la conservation ne permet pas une mise à disposition directe du public.
 - Au 3^{ème} étage du château se trouverait des bureaux et des salles de travail.
 - Le tout serait desservi par les 2 escaliers existants et par un grand ascenseur accessible dans le hall d'accueil.
- Cet avant-projet définitif sera présenté par l'architecte lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.
Le permis de construire sera normalement déposé en cette fin d'année.

Il est à noter que des fouilles archéologiques seront nécessaires sur le site avant de débiter les travaux.

MAISON DE SANTÉ

En suite de la dernière réunion de Conseil Municipal, une réunion publique a eu lieu la semaine passée. Cette réunion a été l'occasion pour l'Association Médecins Solidaires de présenter le concept et le projet du Centre de Santé sur Ménigoute.
Normalement, à compter de mi-novembre 2024, cette organisation sera fonctionnelle.
Actuellement, l'Association procède au recrutement des deux collaboratrices en charge de l'accueil et du secrétariat.

Les membres présents valident le devis de Harmonie Médical Service de Niort pour un montant de 13 888,70 euros TTC pour l'équipement du cabinet médical et restent pour le moment en attente du devis du mobilier et du devis du matériel informatique.
Ces dépenses seront prélevées à la section d'investissement du budget primitif communal 2024.
Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ORNITHOLOGIQUE

La 40^{ème} édition du Festival International du Film Ornithologique aura lieu cette année du 29 octobre 2024 au 3 novembre 2024.

Personnel

Les membres présents donnent délégation à Monsieur le Maire pour recruter du personnel complémentaire pour le ménage des bâtiments communaux pendant la période du festival.
Ce personnel (deux agents) sera employé via le service intérim du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

Comme chaque année, les frais relatifs à ces emplois pour le ménage (personnel titulaire et personnel intérimaire) seront pris en charge à hauteur de 50 % par la collectivité et 50 % par l'association Mainate.

Convention

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer la convention annuelle de partenariat avec l'association Mainate ; ce document résume les engagements de chaque partie, les conditions d'occupation des différentes salles, les emplois du temps du personnel...

Sécurité

Les services de Socotec (pour les tribunes) et les services de Dekra (pour les installations électriques sous le forum) seront mandatés pour contrôler les différentes installations mises en place pour cette 40^{ème} édition. Les dépenses correspondantes seront prélevées à la section de fonctionnement du budget primitif communal 2024.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Location salle des fêtes et emplacements publics

Les membres du Conseil Municipal décident de demander la somme de 1 500 euros à la SARL Canivet & Associés pour la location de la salle des fêtes pendant ce festival à laquelle s'ajoute une somme de 500 euros au titre de la caution. Un état des lieux sera fait en amont de cette location en présence d'un élu.

Il sera rappelé au traiteur qu'il convient de réserver la salle avant le 31 mai de l'année. A défaut, la salle pourra être louée à une tierce personne.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Comme par le passé, les membres du Conseil Municipal, en accord avec le Conseil d'Administration de l'Association Mainate, décident de ne pas donner de suite aux demandes d'emplacement sur le domaine public pendant le festival.

Location logement

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour une location à titre précaire du logement communal sis au n° 20 Rue de Parthenay à Ménigoute, à Madame Chaillou, pendant la période du festival ornithologique 2024 moyennant un loyer de 250 euros.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à cette location.

Partie festive

Le verre de l'amitié sera offert par la collectivité au moment de l'ouverture de cette 40^{ème} édition.

PASS'SPORT ET CULTURE SAISON 2024/2025

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de renouveler pour cette année scolaire 2024/2025 le soutien pour la reprise des activités culturelles et sportives sur le territoire grâce à une aide financière adressée aux familles pour les enfants de 5 à 17 ans.

Ainsi, une aide financière de 30 euros pourra être attribuée à chaque enfant de 5 à 17 ans domicilié sur la commune de Ménigoute et qui s'engage sur une activité sportive et/ou culturelle pour la saison 2024/2025 sur la commune ou sur une commune extérieure.

Cette aide peut être cumulable de la façon suivante :

- Une activité sportive 30 €
- Une activité culturelle 30 €
- Deux activités sportives 60 €
- Deux activités culturelles 60 €
- Une activité culturelle + une activité sportive 60 €

Les remboursements seront adressés aux familles ménigoutaises qui en feront la demande jusqu'au 31 décembre 2024 sur présentation d'un justificatif de paiement de l'association concernée.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

ENVIRONNEMENT Les membres du Conseil Municipal décident de prendre contact avec certains propriétaires terriens car des chemins communaux sont intégrés dans les terres agricoles.

Il y a donc lieu de régulariser les situations pour protéger les droits des usagers tout en respectant les propriétés privées.

BULLETIN MUNICIPAL Associations, établissements scolaires, établissements publics seront sollicités pour fournir un article avant le 25 novembre 2024 pour le bulletin municipal annuel. Ce bulletin sera distribué fin décembre 2024.

REPAS DES AINÉS Le repas annuel des aînés a eu lieu ce dimanche 06 octobre 2024. Les 150 convives ont apprécié ce repas ainsi que l'animation musicale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres,

Le Maire,

La Secrétaire,